



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 4784

Texte de la question

M. Bernard Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les difficultés de l'industrie du papier en France. Malgré la réalisation d'un programme d'investissement de 16 milliards de francs engagés en 1989 et une mise à niveau qui permet aujourd'hui de soutenir la concurrence étrangère américaine et nordique notamment, la sous-évaluation du dollar, la dévaluation de plusieurs monnaies scandinaves et l'absence de coordination communautaire dans l'organisation de la gestion de déchets, notamment entre la France et l'Allemagne, compromettent gravement l'avenir de l'industrie papetière et des secteurs amonts (bois et vieux papier). Au-delà de ces observations ce sont des milliers d'emplois qui sont en cause, particulièrement dans sa circonscription avec l'usine Alicel à Alizay. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour corriger les graves distorsions de concurrence.

Texte de la réponse

L'industrie papetière traverse depuis plusieurs mois une situation d'une extrême gravité. Si certains des problèmes qu'elle rencontre sont de même nature que ceux auxquels sont confrontées l'ensemble des entreprises françaises, les causes majeures de ses difficultés sont cependant bien spécifiques et nécessitent un traitement particulier. Le développement et l'avenir des entreprises industrielles françaises sont au cœur des préoccupations du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ainsi que l'ensemble du Gouvernement. Le Gouvernement a d'ores et déjà montré la plus grande fermeté dans les négociations commerciales internationales afin de privilégier et de défendre les intérêts des entreprises françaises et communautaires. Sur le plan national, les dispositions visant à alléger les charges pesant sur les entreprises et à assurer leur compétitivité ainsi que les mesures prises récemment en faveur d'une relance de la consommation bénéficieront à l'ensemble des entreprises françaises. Pour répondre aux contraintes des sociétés menacées de façon plus immédiate, les moyens d'intervention des pouvoirs publics ont été augmentés significativement. Au niveau communautaire, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur veille à ce que l'élaboration des directives visant à harmoniser les différentes réglementations nationales, notamment en ce qui concerne la valorisation des déchets d'emballage, se poursuive activement. Les industries papetières françaises sont par ailleurs victimes, au-delà d'un déséquilibre mondial persistant entre une offre croissante et une demande atone, des récents désordres monétaires européens. Les dévaluations brutales, à l'automne dernier, des monnaies finlandaise et suédoise ont assuré un avantage compétitif aux principaux concurrents des producteurs communautaires. Afin d'enrayer la chute des cours des papiers qui a suivi ces dévaluations et de limiter la pénétration des produits finlandais et suédois dans la Communauté, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a proposé au Gouvernement de déposer auprès de la commission une demande de clause de sauvegarde sur les cinq types de papiers les plus touchés et qui représentent environ un tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession. Une telle demande, et dans le contexte actuel de l'élargissement de la Communauté à ces pays, revêt un caractère exceptionnel. La Commission des communautés européennes a été sensible à la gravité de

la situation des entreprises et des interets en cause et a reagi rapidement a cette demande deposee le 19 juillet dernier. Elle a propose aux gouvernements finlandais et suedois des mesures de surveillance des quantites des papiers exportes dans la Communaute et des cours des transactions operees. Ces informations devront etre fournies bi-mensuellement a compter du 1er aout. S'il apparaissait, dans quelques semaines, que ce dispositif se revelait insuffisant pour entrainer une remontee significative des cours, qui seule permettrait de restaurer les conditions d'un developpement durable pour les industries papetieres, le gouvernement francais pourrait etre amene a proposer des mesures plus strictes.

Données clés

Auteur : [M. Leroy Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4784

Rubrique : Papier et carton

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2400

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3343